

Namur, le 08 mars 2010

Question orale de Monsieur Jean-Charles LUPERTO, Député, à Monsieur André ANTOINE, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports.

Objet : Sur la nécessité de tendre vers une société d'opportunités et de droit égaux et de progrès pour tous à l'occasion de la Journée Internationale de la Femme

Monsieur le Ministre,

Je souhaiterais revenir avec vous aujourd'hui sur la problématique, malheureusement récurrente, de l'écart salarial entre les femmes et les hommes.

Dans son rapport 2009, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes montre hélas la récurrence d'un tel constat.

Cet écart salarial est en majeure partie la conséquence de la structure du marché du travail et est lié à la position différente occupée par les femmes et les hommes sur celui-ci.

Or, pour réaliser l'égalité, il est d'un intérêt essentiel d'améliorer la position des femmes sur le marché du travail mais aussi d'offrir une meilleure protection aux catégories les plus faibles.

Actuellement, l'écart salarial persiste : le partenaire qui gagne le moins ira plutôt travailler moins d'heures, ce qui réduit une fois encore considérablement les chances d'augmentations salariales et de promotions ultérieures. Moins de chances de promotion signifie moins de femmes aux postes dirigeants.

Et les conséquences de la différence salariale sont également perceptibles jusqu'à la construction de la pension.

Dans votre réponse à ma question concernant les effets de la crise économique sur les femmes, vous déclariez vouloir développer une politique d'égalité des genres en vue de l'intégration des femmes dans tous les dispositifs d'aide à la formation et à l'emploi.

Aussi, Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous donner les lignes directrices de ce processus, votre calendrier de travail ainsi que le budget que vous allez affecter à ces mesures ?

Monsieur le Ministre, afin de promouvoir la réalisation d'une plus grande égalité sur le marché du travail, nous plaidons tous pour que toutes les mesures professionnelles actives, comme entre autres les formations, s'adressent tant aux hommes qu'aux femmes. Dans ce cadre, pouvez-vous nous donner des évaluations sexuées chiffrées permettant de voir si le dispositif prévu atteint son objectif?

Jean-Charles Luperto
Député wallon